

COMMUNE DE

TORSAC

016-211603824-20240708-D2024306-DE
16410 TORSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

délibération :
D_2024_30_6

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 08 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 10

Date de convocation du : 02 Juillet 2024

Présents : 9

Présents : BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, BRISSEAUD Philippe, SAUMON Didier, VARAS-DIARRA Catherine, TARDY Marie-Line, GREGOIRE Hervé, SURGET Chantal

Votants : 9

Absent(s) : LABUSSIÈRE Patricia

**Objet : Personnel
communal : modification du
temps de travail d'un emploi
à temps non complet**

Secrétaire de Séance : Chantal SURGET

Considérant que pour le bon fonctionnement des services techniques, Madame le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi permanent d'adjoint technique territorial dont la durée est actuellement de 26 heures par semaine, et de le porter à temps complet à compter du 1er septembre 2024.
Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Considérant qu'en application des articles L.542-2 et L.542-3 du code général de la Fonction Publique, il convient
- **de supprimer** l'emploi permanent d'adjoint technique territorial - catégorie C - créé initialement à temps non complet par délibération du 31 mai 2022, pour une durée de 26 heures par semaine,
- **et de créer** un emploi permanent d'adjoint technique territorial - catégorie C - à temps complet (35 heures par semaine)
- **à compter du 1er septembre 2024.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- Décide d'adopter la proposition de Madame le Maire comme exposée ci-dessus,
- Autorise le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir cet emploi,
- Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Le nouveau tableau des emplois s'établit comme suit à compter de la présente délibération :

Grade	Catégorie	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	TC 35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	TC 35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	TNC 25.13 heures
Adjoint technique territorial	C	1	TNC 12 heures
Adjoint technique territorial	C	1	TNC 11.45 heures

les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

AR Prefecture

016-211603824-20240708-000159-01
Reçu le 24/07/2024

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
Catherine BREARD



Emis le 08/07/2024, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le **24 JUIL. 2024**
Affiché le.....